

Sur la responsabilité sociétale des entreprises

La lettre électronique d'Impact *Entreprises* 

Impact Entreprises – Lectronique n° 292 (10 janvier 2019) Rédaction : Martial Cozette, Pascale Naquet, Mathieu Schulz

Lettre éditée par le CFIE, 19 – rue des Trois Frères – F-75018 Paris Tél. : 01 46 06 07 08 / fax : 01 46 06 05 06 / impact@cfie.net / http://www.cfie.net

La goutte de trop. Ce n'est pas faire preuve d'un pessimisme excessif que de dire que l'année 2018 n'a guère apporté d'éléments réjouissants à l'état du monde, à la situation de l'environnement et aux relations entre les nations. Chacun essaye de conserver ou de récupérer sa part du gâteau, parfois au détriment du voisin, de la justice sociale ou de l'environnement naturel. La crise sociale que la France traverse actuellement ne fait que traduire un sentiment qui grandissait depuis plusieurs années, même si elle mériterait que l'on s'y arrête plus longuement afin d'analyser des situations multiples et l'influence des spécificités nationales. Une chose est sûre : si une goutte a fait déborder le vase, c'est que le vase était déjà bien plein. Bon nombre de personnes ont pris conscience que le coût et les bénéfices de la transformation – peut-être sans précédent – de notre société ne sont pas répartis d'une manière juste. La transformation devrait sans doute encore durer plusieurs années.

A la fin du siècle dernier, Didier Pineau-Valencienne, alors président du groupe Schneider, disait, dans le cadre d'une interview accordée au magazine *L'Usine nouvelle*, « que les entreprises françaises [avaient] fait beaucoup de choses pour favoriser la création de richesses [et avaient] rudement mal communiqué ». Par cette remarque, il manifestait son étonnement après les résultats d'un sondage réalisé dans quatre pays européens, selon lequel 70 % des Européens considéraient que les intérêts des entreprises et ceux de la population de leur pays n'allaient pas dans le même sens, tandis que 64 % d'entre eux estimaient que les entreprises ne s'étaient pas préoccupées de limiter les conséquences de la crise sur la situation des individus. Vingt ans plus tard, la question reste d'actualité, de manière plus exacerbée. Mais sans doute ne s'agit-il pas d'un simple problème de communication...

#### **CONTEXTES**

## Gaspillage, Royaume-Uni

# Le gouvernement britannique ne veut plus de déchets alimentaires en décharge

Au Royaume-Uni, le volume des déchets alimentaires s'élève, chaque année, à 10,2 millions de tonnes environ: 1,8 million de tonnes provient de l'industrie agroalimentaire, 1 million du secteur hôtelier et 260 000 tonnes résultent du commerce de détail, le solde étant généré par les ménages. Le gouvernement britannique estime que le commerce de détail et l'industrie agroalimentaire redistribuent 43 000 tonnes de nourriture, alors que **100 000 tonnes supplémentaires (soit l'équivalent de 250 millions de repas) pourraient facilement être récupérées.** Aussi vient-il de désigner l'homme d'affaires Ben Elliot pour l'accompagner dans le développement d'un plan visant à éliminer, d'ici à 2030, les déchets alimentaires mis en décharge. Outre la supervision du nouveau fonds de lutte contre le gaspillage alimentaire, Ben Elliot aura pour mission de soutenir le gouvernement dans ses consultations en vue de l'introduction d'objectifs obligatoires en matière de réduction du gaspillage alimentaire et d'obligation de redistribution.

## Gaz à effet de serre, Inde, automobile

# Le gouvernement indien souhaite taxer les véhicules thermiques

La presse indienne a révélé fin décembre que le gouvernement indien envisageait l'introduction d'une taxe sur les ventes de toute nouvelle voiture à essence ou diesel. Avec plus de 4 millions de véhicules vendus en 2018, l'Inde représente le quatrième marché mondial derrière la Chine, les Etats-Unis et le

Japon. Mais les ventes de voitures électriques peinent à décoller, notamment du fait de leur prix élevé et du manque d'infrastructures de rechargement. Selon la Société indienne des constructeurs de véhicules électriques (SMEV), 1 200 unités environ ont été vendues dans le pays au cours du dernier exercice fiscal. Cette redevance, qui s'appliquera aussi aux deux-roues et aux trois-roues, devrait s'établir à 12 000 roupies (151 euros) la première année pour les voitures. Le gouvernement espère récolter 75 milliards de roupies dès la première année. Ce montant devrait contribuer au financement de ses plans visant à stimuler la vente et la production de véhicules électriques dans le pays. Une prime devrait être versée aux acheteurs de voitures électriques (de 50 000 roupies la première année, elle serait ramenée à 15 000 roupies la quatrième année). D'autres incitations sont prévues, comme la réduction des droits de douane sur les matières premières, les composants et les batteries, la suppression des droits d'enregistrement et des taxes de circulation pour les véhicules électriques, des aides pour financer la production domestique de batteries et le développement d'infrastructures de rechargement.

# Biodiversité, Brésil

## Le président brésilien confie la gestion des terres indigènes au ministère de l'Agriculture

Les activités agricoles (élevage extensif, agro-industrie...) constituent un facteur important de la déforestation de l'Amazonie. Cette donnée a enfin été prise en compte dans la stratégie française, présentée le 14 novembre dernier, pour mettre un terme, d'ici à 2030, à la déforestation causée par les importations françaises de produits forestiers ou agricoles non durables (« déforestation importée »). En préservant leurs droits et la relation qu'ils entretiennent avec l'environnement naturel, les peuples autochtones constituent un rempart irremplaçable face à l'érosion forestière. Or, le 2 janvier, Jair Bolsonaro, le nouveau président brésilien (d'extrême droite), a publié un décret retirant à l'agence des affaires indigènes (FUNAI) tout pouvoir de décision en matière de revendication territoriale des communautés indiennes et le confiant au ministère de l'Agriculture. Ce dernier aura désormais la responsabilité d'identifier, de délimiter et d'enregistrer les terres traditionnellement occupées par les peuples indigènes. Ce décret est temporaire, sauf s'il est ratifié par le Congrès dans un délai de 120 jours, ce qui semble très probable. Le service forestier, en charge de l'exploitation durable des forêts, est également transféré du ministère de l'Environnement au ministère de l'Agriculture. Si ces décisions inquiètent les organisations écologistes et les associations des peuples autochtones, elles réjouissent le secteur agroalimentaire, qui y voit la possibilité d'une ouverture des zones jusqu'ici protégées à des activités commerciales.

**Agroalimentaire.** La députée membre du parti des Verts d'Angleterre et du pays de Galles, Caroline Lucas, a déclaré récemment que les mesures envisagées pour rendre l'élevage moins émissif en gaz à effet de serre étaient insuffisantes et que le Royaume-Uni devait sérieusement examiner l'instauration d'une taxe sur la viande. Si cette opinion rejoint les anticipations formulées par certains investisseurs financiers outre-Manche (IE n° 271), il n'est pas sûr qu'elle recueille l'adhésion du monde agricole.

## **OUTILS, ANALYSES**

## Fiscalité, reporting

## Bientôt un référentiel pour rendre compte de la politique fiscale des entreprises

La rétrocession à leurs zones d'implantation d'une part de la richesse créée localement par les entreprises est un élément fondamental du développement des pays et des territoires. Cette

rétrocession s'effectue au premier chef à travers l'impôt, à condition, bien sûr, que les prérequis permettant à l'ensemble de la population d'en profiter – à savoir transparence et lutte contre la corruption – soient réunis. Pour l'heure, **peu d'entreprises fournissent, dans les informations qu'elles publient, des éléments permettant de se faire une idée, même approximative, de cette redistribution.** L'organisation internationale GRI (Global Reporting Initiative), spécialisée dans la réalisation de référentiels destinés à rendre compte des pratiques sociales et environnementales des entreprises, vient de soumettre à la consultation du public un projet de référentiel baptisé « Tax and Payments to Governments ». Ce référentiel vise à promouvoir une plus grande transparence de la part des organisations déclarantes en matière de fiscalité. La date limite pour les commentaires a été fixée au 15 mars 2019.

## Climat, France

## Créer un effet levier pour mobiliser l'investissement privé en faveur de la transition énergétique

Le 14 décembre, Pascal Canfin (directeur général de la Fondation WWF France) et Philippe Zaouati (directeur général de Mirova et président de Finance for Tomorrow) ont remis au gouvernement français un rapport dans l'objectif de mobiliser les investissements privés en faveur de la transition énergétique et écologique. Dans ce domaine, le document constate l'accumulation d'un déficit d'investissement significatif en France. Ce déficit pourrait s'établir entre 9 et 19 milliards d'euros par an entre 2019 et 2028, et ce en dépit de nombreux instruments financiers. Mais ces derniers sont *« atomisés »* et dans les institutions publiques, les équipes spécialisées dans les montages public-privé sont rares. Aussi les auteurs préconisent-ils de réunir dans une démarche unique (France Transition) une équipe d'investissement issue des institutions financières publiques (CDC, BPI France, Ademe, AFD) dédiée à la transition énergétique et écologique, afin de créer les conditions d'une meilleure collaboration entre les secteurs public et privé. Dotée d'une enveloppe de 1 milliard d'euros, France Transition pourrait mobiliser 10 milliards d'euros d'investissements privés sur trois ans dans des secteurs tels que l'agroécologie, la rénovation thermique des bâtiments, la méthanisation ou la mobilité routière.

#### Consommateurs, Asie

## En Asie aussi, les consommateurs sont sensibles aux entreprises qui soutiennent une cause

Kantar, une entreprise britannique spécialisée dans le conseil, les études de marché et le marketing, a réalisé au mois de décembre une <u>étude</u> sur la sensibilité des consommateurs asiatiques aux questions sociales et environnementales exprimées par les entreprises. Réalisée auprès d'un panel de 3 000 personnes issues de huit pays asiatiques (Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Corée du Sud, Taïwan, Thaïlande) auxquels a été ajoutée l'Australie, l'étude révèle que 90 % des consommateurs souhaitent que les marques s'impliquent dans les problèmes qui les touchent et que 60 % d'entre eux seraient prêts à acheter des produits de marques prenant en compte leur point de vue, éventuellement en payant ces produits un peu plus cher. L'analyse montre également un décalage entre les causes qui prédominent dans les médias mondiaux (dérèglement climatique, égalité entre les sexes) et les questions qui intéressent directement les consommateurs (santé et bien-être, élimination de la pauvreté). Mais les personnes interrogées (54 %) expriment aussi leur scepticisme vis-à-vis des marques qui affichent leur soutien à des causes tout en ayant des pratiques commerciales contestables, les marchés développés étant ceux qui manifestent la plus grande méfiance à cet égard. L'attente des consommateurs, voire des salariés, à l'égard de l'engagement des entreprises semble une tendance

grandissante à travers le monde. **Mais répondre à une enquête est une chose et changer de comportement en est une autre.** Or, les motivations profondes et les comportements réels ne sont pas encore bien compris et certaines positions affichées par des entreprises peuvent même être à double tranchant, comme le constate dans un <u>article de CR magazine</u> Sheila McLean, directrice des activités relatives aux finalités sociales et à la durabilité pour l'Amérique du Nord au sein du groupe MSL, une société spécialisée en communication stratégique et en engagement, filiale de Publicis.

#### **ENGAGEMENT**

# Climat, justice, Etats-Unis, hydrocarbures

#### Exxon va devoir fournir au Massachusetts des documents internes relatifs au climat

En 2016, Maura Healey, procureure générale du Massachusetts, a ouvert une enquête en adressant à la société ExxonMobil une demande d'investigation civile au sujet de possibles violations de la loi sur la protection des consommateurs du Massachusetts découlant de la commercialisation d'énergie et d'autres produits dérivés de combustibles fossiles et de la vente de titres aux investisseurs. L'enquête cherchait notamment à savoir si la compagnie pétrolière avait pu induire en erreur les consommateurs et les investisseurs à propos de l'impact des combustibles fossiles sur le changement climatique et des risques que cela constituait pour ses activités. ExxonMobil a utilisé tous les leviers juridiques pour échapper à cette requête en affirmant que la procureure générale du Massachusetts n'avait aucune compétence sur l'entreprise, car cette dernière se contentait de franchiser des stations-service dans l'Etat sans y avoir d'activité commerciale réelle et que son siège social se trouvait hors de l'Etat. Le 7 janvier, la Cour suprême des Etats-Unis a rejeté l'argument en disant que l'enquête était « fondée sur la conviction de la procureure générale qu'Exxon aurait induit en erreur les résidents du Massachusetts quant à l'impact des combustibles fossiles sur le climat et à la valeur de la société ». Pour mémoire, la procureure générale de l'Etat de New York, Leticia James, a de son côté porté plainte fin octobre contre ExxonMobil pour avoir induit les investisseurs en erreur en sous-estimant les risques liés au changement climatique (IE n° 290). ExxonMobil a fourni plus de 3 millions de pages de documents sur cette question aux plaignants, qui ne peuvent les partager avec le Massachusetts.

## Régions sensibles, justice, Argentine, automobile

## Deux anciens dirigeants de Ford Argentina condamnés pour crimes contre l'humanité

Selon certaines organisations de défense des droits humains, la dictature militaire en Argentine (1976-1983) a été à l'origine de 30 000 « disparitions forcées » ou assassinats. Durant cette période, de nombreux centres de détention clandestins ont également été créés, dans lesquels la torture était régulièrement pratiquée. Peu après le coup d'Etat (24 mars 1976), des dirigeants d'une filiale du **constructeur automobile américain Ford,** située à General Pacheco dans la banlieue nord de Buenos Aires, ont fourni aux autorités militaires des données à caractère personnel et des photographies concernant 24 travailleurs de l'usine de Pacheco. **Ces informations ont permis aux militaires d'enlever ces employés en raison de leurs activités syndicales** et de les transférer dans un centre de détention, où plusieurs d'entre eux ont été torturés. Le 11 décembre dernier, le tribunal oral fédéral 1 de San Martín a condamné Pedro Müller, ancien directeur de la fabrication de l'usine, et Héctor Sibilla, ancien chef de la sécurité, à respectivement dix et douze années de prison pour

crimes contre l'humanité. Tous deux ont fait appel. Les avocats n'excluent pas de poursuivre l'entreprise, en Argentine ou aux Etats-Unis, pour complicité dans les actes commis par la junte. **D'autres entreprises ont été dénoncées par les organisations de défense des droits humains** en raison de leur implication dans une collaboration active avec les autorités militaires, comme Renault Argentina (IKA-Renault jusqu'en 1975). Mais aucune d'elles ni aucun de leurs dirigeants n'ont à ce jour fait l'objet de poursuites.

# Droits et libertés, Brésil

## Jair Bolsonaro entame la mise sous tutelle des associations

Depuis plusieurs mois, l'association Greenpeace s'opposait à un projet d'exploration pétrolière de la compagnie Total au large du fleuve Amazone (voir IE). L'organisation écologiste avait relevé que ce projet menaçait un récif corallien considéré par les scientifiques comme « une des découvertes les plus importantes des dernières décennies en matière de biologie marine ». Greenpeace avait remis en cause les études d'impact réalisées par le pétrolier français et alerté les actionnaires et les investisseurs des conséquences potentielles de ce projet pour le groupe. Après avoir demandé, à quatre reprises, des éclaircissements techniques sur les mesures environnementales prévues par l'entreprise, l'agence environnementale brésilienne (Ibama) a définitivement rejeté, le 7 décembre, la licence environnementale de Total. Dans un communiqué, Greenpeace a salué la décision courageuse de l'agence dans un contexte politique jugé difficile.

Mais le 7 janvier dernier, Suely Araújo, présidente de l'Ibama depuis 2016, a démissionné à la suite des accusations formulées par le nouveau ministre de l'Environnement, Ricardo Salles, et reprises par le président du pays, Jair Bolsonaro, selon lesquelles le budget de l'agence comporterait des irrégularités, et notamment une dépense de 28,7 millions de réais (6,8 millions d'euros) pour la location de véhicules. Dans une déclaration écrite, Suely Araújo a démenti ces accusations en précisant que la location concernait 393 camions à roues motrices utilisées par les agents de l'Ibama pour sillonner le Brésil et que le prix incluait les frais d'entretien et de carburant. Au cours de sa campagne électorale, Jair Bolsonaro avait juré de réduire à néant la capacité de l'Ibama à infliger des amendes pour infraction environnementale. Le président brésilien a également annoncé un renforcement du contrôle de l'utilisation des fonds publics attribués aux ONG. La responsabilité de ce contrôle a été confiée, à tout le moins de façon transitoire, au général de réserve Carlos dos Santos Cruz, secrétaire général du gouvernement, qui a précisé que cette disposition visait à s'assurer que les associations accomplissaient un travail qui complétait les actions du gouvernement.

#### **ENTREPRISES**

## Climat, France, énergie

## Une société française inaugure la première ferme hydrolienne fluviale au monde

L'énergie hydrolienne est encore peu développée dans le monde. Dans une <u>étude</u> sur la filière de l'hydrolien marin datant de novembre 2018, l'Ademe relevait plusieurs freins expliquant cette situation : gisements localisés et limités, maturité technologique qui reste à parfaire, perspectives peu attractives en termes de coûts. Quelques mois auparavant, le 26 juillet, la société française Naval Energies avait déjà anticipé cette étude en annonçant l'arrêt de ses investissements dans le secteur moins de deux mois après avoir inauguré sa première usine de fabrication. De son côté, Ocean

Energy Europe (le plus grand réseau mondial de professionnels de l'énergie maritime) reste confiant et persuadé que dans le futur, l'énergie hydrolienne représentera une part importante du bouquet européen. Pour mémoire, les hydroliennes convertissent l'énergie cinétique des courants marins et fluviaux en électricité.

Selon le président de l'entreprise française HydroQuest, cette dernière est le seul acteur international à concevoir à la fois des hydroliennes marines et fluviales. Le 21 décembre dernier, HydroQuest, Hydrowatt et Voie navigable de France (VNF) ont inauguré à Caluire-et-Cuire (Rhône) la première ferme fluviale au monde, installée à la fin du mois d'octobre sur une partie non navigable du Rhône. D'une puissance totale de 320 kW, les quatre turbines développeront 1 GW.h d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation d'électricité de 500 foyers (hors chauffage). Un autre parc de 39 barges d'une capacité installée de 2 MW doit être déployé en 2019 en aval du barrage de Génissiat (Ain). Bien que les perspectives soient limitées en France du fait de l'occupation des cours d'eau par la production hydroélectrique, cette première mondiale est prometteuse pour l'exportation, en particulier vers les fleuves africains, sud-américains et asiatiques.

**Rémunérations.** Alors que des associations de défense des droits humains et des organisations syndicales continuent avec insistance à demander à l'industrie textile d'assurer un salaire décent aux 60 millions de personnes qui travaillent dans le secteur (selon l'Organisation internationale du travail - OIT), l'usine de vêtements W&D située à Phnom Penh (Cambodge) a opté pour une solution radicale en licenciant, le 4 janvier, plus de 1 000 salariés. Les travailleurs étaient en grève depuis quelques jours pour réclamer leur prime d'ancienneté et les indemnités de départ auxquelles ils ont droit en fin de contrat de travail. Mais la direction de l'usine, appuyée par une décision du tribunal, leur a ordonné de cesser le mouvement sous peine de licenciement.

# **Bulletin d'abonnement**

Prix de l'abonnement d'un an à *Impact Entreprises*, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE	
	Adressez vos commandes
NOM/PRENOM	d'abonnement à :
	CFIE, 19 rue des Trois
FONCTION	Frères – 75018 Paris
ADRESSE	
CODE POSTAL/VILLE	
PAYS	